

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 01-357-1926 fixant Le droit des mandats-poste ordinaires à destination des bureaux français à l'étranger.

n° 01-357-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 juillet 1926

Numéro JO
n° 357 du 31/08/1926

Date du numéro
31 août 1926

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 12 mai 1926 fixant le droit des mandats-poste ordinaires à destination des bureaux français à l'étranger,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 12 mai 1926 fixant le droit des mandats-poste ordinaires à destination des bureaux français à l'étranger dont la date d'application est fixée au 1er septembre 1926 pour les colonies françaises et les territoires sous mandat. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

TELLIER.